Secrétariat du Grand Conseil

IUE 946

Interpellation présentée par le député : M Christian Dandrès

Date de dépôt : 18 mars 2010

Interpellation urgente écrite Propriétés foncières de l'Etat

Mesdames et Messieurs les députés,

La mise en œu vre du protocole d'accord sur le logement signé en décembre 2006, ainsi que ce lle liée au contreprojet à l'IN 133 exi gent une politique proactive du Conseil d'Etat.

L'Etat s'est en effet engagé à constituer un parc de LUP équivalent à 20% du parc immobilier du canton.

Cet objectif commande que l'Etat puisse disposer de la maîtrise de terrains.

Question:

Quelles sont les p ropriétés foncières non-bâties en main de l'Etat de Genève (liste détaillée mentionnant les numéros de parcelles) ?